Montreuil, le 13/11/2026

la cgt FINANCES PUBLIQUES

Lettre ouverte à Mme Verdier, directrice des Finances Publiques sur le Contrôle Fiscal Externe

LETTRE OUVERTE de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr ✆ : 01.55.82.80.80

• **Suivez-nous sur Instagram ou facebook :** : http://instagram.com @cgt_finances_publiques f : @ cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

Madame la directrice générale,

Auditionnée par la commission des finances de l'assemblée nationale, vous avez relativisé la baisse des résultats du contrôle en invoquant un changement de méthode d'évaluation des résultats et défendu les choix stratégiques de la direction (la programmation par le data-mining, la conclusion apaisée des contrôles) ou encore tenté d'exposer des difficultés de recrutement pour expliquer les baisses d'effectifs.

Le contrôle fiscal n'attire plus personne : nous savons pourquoi !

Au terme d'un cycle de contrôles sur la détection de la fraude et les principaux services en charge du contrôle fiscal, la cour des comptes a dressé un bilan mitigé de la lutte contre la fraude fiscale après une décennie de transformations. Le bilan des dispositifs, des initiatives et des actions déployés depuis dix ans débouche sur un constat contre-intuitif : omniprésente dans le débat public, la fraude fiscale demeure mal cernée et non chiffrée, la connaissance de l'ampleur de la fraude commise n'a pas progressé.

Malgré le déploiement d'outils de détection automatique d'une puissance inédite, les résultats du contrôle fiscal n'ont pas progressé et ont même baissé (les contrôles sur place, qui représentaient plus de 70 % du rendement du contrôle fiscal en 2015, ont vu leurs résultats baisser de 12,1 milliards d'euros à 9,7 milliards en 10 ans (– 19,4 %) et la fraude n'est ni plus fréquemment, ni plus sévèrement sanctionnée qu'il y a dix ans.

Ainsi, la cour des comptes constate que les recettes issues des impôts et des taxes progressent plus rapidement que celles liées aux contrôles fiscaux et que le rendement des contrôles à l'initiative des agents est largement supérieur à celui des contrôles résultant d'un croisement automatique de données.

Un rapport rendu par la commission des finances à l'assemblée nationale pointe l'effondrement du nombre de contrôles sur place au profit des contrôles sur pièces et impute directement le décrochage des rendements à la baisse des effectifs (environ 2 000 postes perdus en 10 ans, soit 20 % des effectifs du contrôle fiscal), alors que le gouvernement Attal avait promis 1 500 postes !

Au-delà de ces constats affligeants et documentés que n'avaient cessé de dénoncer agents et syndicats se cache une réalité plus brutale encore pour les agents en charge du contrôle externe.

Le contrôle fiscal est sinistré, les missions sont altérées, les agents sont épuisés, découragés, en perte de sens.

Le métier est extrêmement technique, qui plus est exigeant et complexe :

Le contrôle sur place s'exerce au sein des entreprises et exige des compétences importantes.

Il nécessite de solides connaissances en matière de comptabilité, d'analyse financière, de droit, d'informatique et de fiscalité qu'il est nécessaire d'actualiser sans cesse pour s'adapter aux nouveautés législatives et procédurales.

Il exige des capacités de recherche, d'analyse, de synthèse et de rigueur pour mener des procédures lourdes et complexes. Il suppose aussi la maîtrise d'une véritable méthodologie de contrôle et de bonnes pratiques.

Nous sommes effectivement amenés à travailler sur des problématiques juridiques et comptables complexes (fiscalité internationale, fiscalité immobilière, évaluation de titres, réduction de capital….), nous démontons des stratégies patrimoniales élaborées, nous détectons des schémas de fraudes complexes.

Nous devons parfois reconstituer des résultats en l'absence de comptabilité ou reconstituer les recettes en présence de graves irrégularités dans la comptabilité, qui induisent des tâches fastidieuses avec des méthodes de calcul lourdes et chronophages.

Il nécessite enfin de grandes capacités humaines et relationnelles pour offrir une bonne image de l'administration lors de l'exercice de cette délicate mission et s'adapter aux interlocuteurs de haut niveau (experts comptables – avocats) et aux situations potentiellement conflictuelles avec les contribuables.

Et pourtant...

...Ces compétences ne sont ni accompagnées, ni soutenues

L'organisation du contrôle fiscal dans les directions est insatisfaisante, le rôle des différents acteurs n'est pas clair et les vérificateurs ne sont pas associés à la réflexion stratégique.

Le pilotage est inexistant dans certaines directions, limité à la surveillance des objectifs de data-mining et de rendement financier qui ne vont pas de pair pour les vérificateurs. Les spécificités locales ne sont pas prises en compte et le tissu local n'est pas couvert.

Les orientations, les priorités ne sont pas bien définies ou du moins pas expliquées ; la stratégie de programmation est floue ; sous l'objectif affiché en conférence de presse de lutte contre la fraude, la conclusion apaisée des contrôles au service des sociétés est pourtant privilégiée. Les vérificateurs luttent donc au quotidien pour régulariser les erreurs commises de bonne foi et d'autre part sanctionner la fraude, alors que la ligne de partage tracée par le législateur est brouillée selon les termes mêmes de la cour des comptes.

Beaucoup de contrôles sont orientés aujourd'hui vers des affaires que les services de gestion n'arrivent pas à traiter faute d'effectifs (défaillances déclaratives) ou vers des dispositifs accordés sans contrepartie (crédits d'impôts).

Les contrôles sont orientés pour cocher des bâtons : tel pourcentage de fraude, tel pourcentage de régularisation, etc., et ce dans un temps contraint, même lorsque des dossiers mériteraient un approfondissement.

Les rappels de déontologie, les contrôles de traçabilité sont omniprésents avec les sanctions disciplinaires à la clé, mais les réunions techniques n'existent pas, la loi de finances n'est jamais exposée, les actualités non commentées, la veille fiscale n'est pas assurée.

Pourtant, la charge de travail s'est inlassablement alourdie ces dernières années avec le renforcement des garanties offertes au contribuable, notamment avec la loi Essoc et la garantie fiscale qui marquent encore un peu plus la dérive de la mission de contrôle vers une administration au service des entreprises.

Dans certaines directions, trop nombreuses malheureusement, aucune aide technique, juridique, rédactionnelle n'est par ailleurs apportée en amont par les directions et les chefs de brigade sur les dossiers à forts enjeux. Pire, les exigences rédactionnelles se sont accrues et reposent sur le seul vérificateur (exemples : injonctions de développements, d'argumentations toujours plus nombreuses dans les propositions de rectifications, qui finissent par nuire au caractère synthétique de la démonstration et limitent également l'autonomie du vérificateur dans l'application de la sanction par exemple).

La DG veut que ces chefs de service ne soient plus que des managers, et malheureusement une partie d'entre eux modifient à loisir l'organigramme fonctionnel afin de se délester sur les vérificateurs des tâches qui leur incombent de par leurs fonctions (rédaction complète des rejets contentieux, veille fiscale assurée par les vérificateurs eux-mêmes lors des réunions de brigade, décharge complète du pilotage sur les agents ainsi que du suivi et du pré-visa des stagiaires ou jeunes agents par les anciens ou sachants).

Au sein des brigades, on constate de plus en plus une répartition inégale des dossiers pour tenir compte des jeunes inspecteurs insuffisamment formés et du renouvellement constant des équipes. L'usure gagne alors les inspecteurs les plus chevronnés.

La formation initiale a en effet été inexorablement vidée de sa substance fiscale au profit de matières RH, laissant

de jeunes inspecteurs affectés au contrôle en début de carrière démunis devant l'ampleur de la tâche, et donc pressés de quitter la filière. La DGFiP elle-même s'inquiète de ce constat et a mis en place un groupe de travail sur la formation dans la sphère du contrôle. Les récentes dispositions prises à l'issue de ce GT (passeports rénovés, tutorat) ne suffiront pas et ne remplaceront jamais la qualité perdue de la formation à l'école nationale en parcours initial !

La formation continue, quant à elle, se concentre majoritairement sur des formations obligatoires chronophages et déconnectées de nos besoins (cybersécurité – laïcité - gestion des conflits…).

Les postes de chef de brigade peuvent être occupés par des cadres n'ayant pas ou peu d'expérience en matière de contrôle fiscal, mais surtout sans formation technique pour leur permettre d'être le soutien de leurs équipes, ce qui révèle le mépris de l'administration pour ses agents et leur mission ! Ils sont souvent isolés, sans pair avec qui échanger, pressés par leur hiérarchie et sans soutien.

...Ni valorisées !

La technicité n'est plus reconnue à la DGFiP.

La priorité a été clairement donnée aux métiers de l'encadrement !

Les vérificateurs, non contents d'exercer ce métier difficile, sont les cadres A les moins bien payés de la DGFiP !!! Outre 25 ans de décrochage de point d'indice, aucune prime de fonction n'est accordée pour les acteurs de contrôle fiscal, alors que d'autres catégories d'inspecteurs bénéficient d'indemnités d'encadrement. Ils subissent en parallèle une pression grandissante sur les remboursements des frais de déplacement et ne bénéficient d'aucune indemnité de télétravail du fait de leur nomadisme, hors convention de télétravail parfois refusée par la hiérarchie.

Avec une carrière trop longue au contrôle fiscal, les mutations interservices ne sont quasi plus possibles avec un recrutement au choix favorisant largement les cadres ayant déjà exercé des fonctions d'encadrement.

S'agissant des promotions sur des postes d'inspecteurs divisionnaires, les profils de techniciens sont là encore majoritairement écartés au profit des A déjà adjoints de chefs de service, pouvant revendiquer une carrière d'encadrant ou tout simplement bénéficier d'un réseau constitué !

La filière du contrôle fiscal nous oblige... sans reconnaissance et sans aucune perspective de carrière, ni même de mobilité fonctionnelle !

...Et exercées qui plus est dans des conditions largement dégradées.

- Les fonctions de vérificateurs et vérificatrices sont particulières, pouvant exposer les agent·es à des situations potentiellement conflictuelles au sein des entreprises, à des pressions de diverses formes, et ils et elles doivent y faire face bien souvent seul·es. Tout ce qui atteint le consentement à l'impôt par des attaques continuelles, le « fonctionnaire-bashing » permanent, l'assimilation du fonctionnaire à un coût social qui serait insupportable, participe au dénigrement qui décomplexe les actes de violences. Au delà de cette propagande néfaste à tout le service public, les vérificateurs et vérificatrices attendent un véritable soutien de la part de leurs directions et de vous même, des actes et des moyens pour assurer leur protection et non le retrait de leur mission.
- Les brigades sont le plus souvent installées en «open space», voire en «flex office» dans des locaux vétustes, mal isolés, mal insonorisés, non climatisés. Ces conditions de travail, maintes fois dénoncées, rappellent un peu plus le mépris de l'administration pour cette classe d'inspecteurs, les directions restant insensibles à ces appels. En effet, si la vétusté des locaux est propre à l'administration, la configuration des espaces n'est pas la même pour tout le monde. Les cadres A exerçant des missions d'encadrement ont un bureau individuel ou cloisonné. La concentration nécessaire à l'exécution de la mission de contrôle fiscal est complètement niée.
- Les outils informatiques sont anciens, avec des mises à jour toujours moins efficientes (FICOBA 3), inadaptés (Libre office), redondants (doubles saisies Alpage - ILIAD), trop nombreux (Portail contrôle fiscal - plusieurs applications pour les données d'une seule entité), et dysfonctionnent pour les plus récents (Alpage CFIR, PILOT CF…).

La cour des comptes a bien relevé le retard du projet PILAT et ses causes (complexité du projet, difficulté de la DGFiP à maintenir des équipes stables en raison d'un fort turn-over, taux d'externalisation majeur). Les livraisons applicatives se font par paliers inachevés pour coller à un pseudo-calendrier (Pilot Cf, Gesdoc…). Mais ce sont bien les utilisateurs qui en payent le prix au quotidien en gérant les innombrables blocages, anomalies avec des communautés Novae exponentielles pour recenser les problèmes !!!

Même le courrier pose problème et devient source de stress :

- En cas d'impossibilité d'utiliser Escale, obligation d'utiliser Clic Esi via Pégase, mais qui s'avère inadapté pour la plupart des imprimés, en complète contradiction avec Rialto, et pouvant générer des risques de fautes de procédure.
- La multiplicité des canaux de messagerie devient ingérable (BALF, BALP, Escale , e-contact).

Tout cela génère chez les vérificateurs un sentiment très largement partagé d'inutilité, de qualité empêchée, de stress chronique, d'absence de soutien et de considération.

Nous sommes délaissés, déclassés, méprisés, et aujourd'hui plus grave ... désabusés et démotivés.

Cela engendre des dépressions, des burn-out, des infarctus, des suicides et tentatives de suicide.

Les postes vacants de vérificateurs et de chefs de brigade sont le symptôme direct de cette hémorragie parmi les personnels expérimentés. Ils témoignent de cette attractivité insuffisante pour maintenir les compétences dans les services de lutte contre la fraude.

Pour attirer les nouveaux talents et fidéliser les sachants, nul besoin d'actions de communication, ce n'est qu'une question de volonté ! Même pas de moyens, étant inutile de préciser que nos travaux rapportent plus que notre coût salarial. L'objection budgétaire est donc sans fondement.

Nous demandons en urgence une reconnaissance de cette mission régalienne à la fois financière et fonctionnelle et un renforcement des effectifs permettant de remplir pleinement la mission de contrôle fiscal.